



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Mardi 29 juin 2021 – 14h00

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni le mardi 29 juin 2021 à 14h00 au siège du Symalim.

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5+ 5,5
	M. DALBY (SUPPLÉANT)	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 +1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4 + 4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1

JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THEBAUT	1
	M. DETRE (SUPPLEANT)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Chapuis à M. Vieira

Mme Fautra (en tant que représentante de la ville de Décines) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la ville de Meyzieu)

Mme Fautra (en tant que représentante de la Métropole) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la Métropole)

M. Goubet à M. Gaitet

Mme Goust à Mme Creuze

M. Vermeulin à M. Brissard

Participaient également à la réunion :

Symalim : Mme Grangeon, Mme Pedoussaud, Mme Sibué-allart, M. Trillat, Mme Tourvieille, Mme Vital

Segapal : M. Maury

Métropole de Lyon : M. Sabatier

Madame Creuze, Présidente du SYMALIM propose à M. Vieira d'être secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

Madame la Présidente ouvre la séance à 14h10 après vérification du quorum.

Approbation du procès-verbal du 18 mars 2021

Le procès-verbal est approuvé.

PRESENTATION DU PLAN DE MANDAT

Mme Creuze présente les grands axes du plan de mandat sur l'île de Miribel Jonage. Le plan de mandat est développé à trois voix avec Mme Creuze, M. Vieira, 1^{er} vice-président et M. Athanaze, 2^{ième} vice-président.

M. Quiniou réagit sur les équipements structurants du Grand Parc. L'arrêt de l'exploitation de la navette du Canal est soulevé ici et traduit les échanges en bureau syndical.

L'iloz' doit être davantage porté à connaissance auprès de la cible familiale et accueil de groupes. Il doit être plus attractif et devenir un véritable tiers lieu environnemental. Souhaite-t-on que le Grand Parc travaille sur des partenariats non commerciaux dans les domaines de l'innovation ?

L'atol', lieu principal de l'accueil de groupes, est le véritable office de tourisme du Grand Parc et le point clé du cyclo-tourisme. Il serait souhaitable de travailler afin d'avoir une meilleure reconnaissance au niveau Métropolitain avec un travail sur les activités proposées en fonction des publics ciblés (éloignés de l'emploi ou de la nature, par exemple).

M. Gaitet souhaite rappeler le travail réalisé par le Lab'eau au sein de L'iloz' qui constitue quelque chose d'innovant avec des travaux de qualité bien souvent méconnus.

M. Vincent propose aux élus « nouveaux » ou non de prendre le temps de connaître l'ensemble du site, quitte à organiser une ½ journée de visite pour les endroits « non visibles au 1^{er} coup d'œil ».

M. Athanaze s'accorde sur cette volonté d'où la présentation du plan nature de la Métropole de Lyon au sein de L'iloz'. M. Vincent regrette de ne pas avoir été informé de cette manifestation.

M. Brissard a le sentiment que la question des 3,5 millions de visiteurs est traitée de manière sous-jacente : par les modes d'accès, les déchets générés, etc. Les ambitions et objectifs ne sont pas suffisamment clairs sur ce sujet. L'accueil des visiteurs ne doit pas devenir une variable d'ajustement des politiques publiques. Au contraire, le Grand Parc correspond à un vrai besoin d'espace de respiration pour les Aindinois et les Métropolitains. Il faut veiller à la qualité d'accueil au-delà de la pédagogie à l'environnement et l'éco-citoyenneté que nous voulons développer.

M. Benzeghiba retrouve les vocations socles dans le plan de mandat présenté. Néanmoins il souhaiterait une traduction concrète des orientations. L'ensemble des élus sont conscients de l'importance de l'équilibre des usages sur le site. Si on accroît la communication, le Parc va accueillir plus de monde. En a-t-il la capacité ? Ne doit-on pas essayer de lisser la fréquentation et les pics de fréquentation à l'instar de certains dimanches de juin avec plus de 50 000 visiteurs par jour.

Le plan de mandat relève la situation patrimoniale des centres équestres avec de forts enjeux nécessitant des investissements très lourds. Le plan de mandat évoque la possibilité d'un éventuel démembrement pour permettre à des acteurs privés de pouvoir financer la réhabilitation dans le cadre des vocations que le Symalim arrêtera. Concernant la navette, si la majorité est d'accord de se retirer, la question du coût et des modalités se pose.

En tant que Président de la Segapal, M. Benzeghiba précise que la Segapal accompagnera le Symalim dans les réflexions sur les transports et la gestion des déchets. Sur la question de L'atol', il faut que la société ait une déclinaison plus précise pour savoir quel chemin prendre.

Mme Creuze et M. Maury précisent les montants des dégâts constatés sur le centre équestre numéro 3 suite aux épisodes récents de grêle.

M. Gomez précise que la Ville de Vaulx-en-Velin va d'ailleurs faire la demande d'un classement en catastrophe naturelle et s'interroge sur une demande conjointe des communes limitrophes du Grand Parc.

M. Vincent fait part de ses réserves quant à l'intérêt du partenariat avec Décathlon.

M. Benzeghiba répond aux interrogations en précisant notamment que la Segapal est sollicitée par de nombreux partenaires potentiels, et que les valeurs de Décathlon (démocratisation du sport, prévention de la baignade) semblaient compatibles avec celles du Grand Parc. Cela ouvrirait également la possibilité d'essayer des produits sur le site. Néanmoins il comprend les interrogations sur le container présent sur le parvis. Il faudra tirer les conclusions de cette expérimentation collectivement mais il est important, selon lui, que le Grand Parc s'ouvre à des partenariats avec certaines enseignes.

M. Vincent souhaite un travail préalable en commission pour définir les attentes.

Mme Groperrin est également très surprise que le Symalim ait validé cette décision et n'est absolument pas favorable à ce que ce type de partenariats se développe car contraire aux valeurs du Grand Parc.

Mme Creuze rappelle qu'initialement il devait avoir un partenariat autour du vélo et regrette que l'objectif ait évolué. Elle retient la nécessité d'une séance spécifique au sujet des partenariats [*hors réunion : séance du bureau prévue le 25 octobre 2021*].

M. Quiniou propose que des orientations claires soient données à la Segapal. Chaque sollicitation ne peut pas faire l'objet d'un examen au comité syndical (problème de réactivité).

M. Brissard souhaite savoir si ce partenariat a fait l'objet de recette pour le Grand Parc. M. Benzeghiba explique qu'en tant qu'expérimentation il n'y a pas eu de monétisation.

La présentation du plan de mandat faite en séance est jointe en annexe à ce procès-verbal.

La présentation faite en séance est jointe en annexe à ce procès-verbal.

ADMINISTRATION GENERALE / RESSOURCES

2021-021 Délégation de pouvoir à la Présidente du SYMALIM

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-022 Désignation d'un représentant du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) au Comité d'orientation et de suivi de la SPL SEGAPAL

Mme Creuze présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-023 Assermentation des agents de la SPL SEGAPAL

Mme Sibué-Allart présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-024 Décision modificative n° 1 du Budget Principal du SYMALIM exercice 2021 - Sections de fonctionnement et d'investissement

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-025 Décision modificative n° 1 du Budget Annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage - exercice 2021 - Sections de fonctionnement et d'investissement

Mme Tourvieille présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS :

2021-026 Convention financière Woodstower - année 2021

Mme Vital présente ce rapport.
La délibération est adoptée à la majorité.

2021-027 Convention de partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman entre la communauté de communes Balcons du Dauphiné, chef de file du collectif et le SYMALIM (2021-2023)

Mme Vital présente ce rapport.

M. Quiniou demande si la déconstruction de la passerelle de Vérignin est avérée ou simple rumeur.
Mme Creuze rapporte qu'aucun élément sur ce sujet n'a été évoqué lors des groupes de travail « ViaRhôna »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-028 Système d'endiguement de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne – démarche préalable à l'établissement de conventions avec la Métropole de Lyon et la DIR-CE

Mme Sibué-Allart présente ce rapport. M. Athanaze, en charge de ce dossier dans le cadre de sa délégation de vice-président de la Métropole de Lyon, précise certains éléments.

Mme Pommaz s'interroge sur l'utilité de remonter la digue. M. Athanaze précise que ces travaux permettent de faire face à la crue centennale au lieu de décennale. La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-029 Convention de location du droit de pêche sur les lacs et cours d'eau du Grand Parc Miribel Jonage (2021-2027)

M. Trillat présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-030 Convention de mise à disposition d'une mise à l'eau du lac des Eaux Bleues pour la seconde partie de l'année 2021

M. Trillat présente ce rapport.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021-031 Convention d'engagement triennal encadrant la pratique de la chasse sur le Grand Parc Miribel Jonage (2021-2024)

Madame la Présidente introduit ce point et rappelle les différentes étapes de concertation mises en œuvre. Elle rappelle que pour la 1^{ière} fois la discussion a lieu avec l'ensemble des trois sociétés de chasse.

M. Ladouce souhaite connaître le nombre d'accidents de chasse incluant des promeneurs.

M. Athanaze énonce 129 accidents de chasse dont certains décès du côté des chasseurs.

M. Ladouce souhaite les chiffres du Grand Parc et non en France.

M. Athanaze est soulagé qu'aucun mort ne soit à déplorer sur le Grand Parc.

M. Ladouce s'inquiète de l'augmentation des dégâts notamment sur les terres agricoles où certains agriculteurs sont prêts à arrêter les exploitations si l'activité chasse est diminuée.

M. Mellet a rencontré les sociétés de chasse qui se disent en total désaccord avec les éléments avancés dans la convention.

M. Athanaze rappelle que le jour de chasse initial était le dimanche. Après la 2^{ième} réunion, le Symalim a trouvé un compromis avec les chasseurs pour maintenir le dimanche matin et le jeudi. Il rappelle que les sociétés de chasse ont le droit de ne pas signer mais elles chassent sur un territoire qui ne leur appartient pas.

M. Mellet fait part de l'opposition de la Ville de Jonage avec un telle convention.

M. Athanaze rappelle que sur le territoire du Grand Parc il y a 139 chasseurs et que les élus ont pris beaucoup de temps pour échanger avec eux. En tant que 1^{er} parc de la région Aura, il est du devoir des élus de cadrer davantage la chasse.

M. Gomez acte la position de la Présidente du Symalim de maintenir la chasse sur le Grand Parc. Il ne faut pas oublier la question de la gestion des *espèces susceptibles d'occasionner des dégâts* sur le Grand Parc et ses alentours. La chasse doit aussi être considérée comme un loisir pour certains même s'il ne faut pas occulter la sécurité des usagers. Il faut trouver un équilibre et surtout un compromis car il faut être deux pour signer une convention. Quelles sont les conséquences si une partie refuse de signer ?

(Départ de Mme Terrier, M. Gaitet et M. Ladouce)

M. Vincent fait part de ses craintes sur les dégâts possibles des sangliers sur les habitations de sa commune.

Mme Reveyrand indique qu'il ne faut pas confondre la chasse de battue à des fins de régulation et la chasse de loisirs. Ce sont deux choses bien différentes.

M. Athanaze souhaite appuyer de nouveau sur l'impossibilité de maintenir la chasse le dimanche. Un pas a été fait en acceptant le dimanche matin. Le parc doit être utilisable par tous. Le Symalim est d'accord pour maintenir la chasse aux sangliers afin de réguler les populations. Il n'y a pas de désaccord sur ce sujet.

Mme Creuze indique que le Symalim a demandé d'avoir une visibilité sur les lâchers entrepris ce qui gêne beaucoup les sociétés de chasse.

M. Mellet rappelle qu'une saison de chasse se prépare en amont et rappelle que les lâchers sont l'essence même de la chasse.

M. Athanaze est d'accord sur les besoins d'anticipation et à ce titre rien n'a été modifié pour cette saison.

M. Mellet a l'impression qu'il ne manque pas beaucoup pour trouver un accord. L'interdiction de la chasse le dimanche ne peut-elle pas être maintenue seulement pour la 1^{er} partie de saison ?

M. Vieira souhaite qu'un pas soit fait par les deux parties. Le Symalim a déjà fait un pas en acceptant le dimanche matin.

M. Ray fait part de son étonnement du lobbying très puissant des chasseurs et trouve dommage que les usagers du Parc ne soient pas aussi puissants.

M. Quiniou rappelle qu'à titre personnel il est loin d'être un défenseur de la chasse. Néanmoins, plusieurs points sont à souligner dans le débat. Les chasseurs sont également des usagers du Parc, il ne faut absolument pas opposer les usagers entre eux.

Il rappelle que le Symalim est un syndicat de communes et qu'il est propriétaire du Parc parce que les communes ont mis en commun leurs terrains. Même si on est dans un syndicat, chaque territoire a son mot à dire. Ce n'est pas qu'un représentant d'une collectivité qui peut prendre la parole. Un vice-président d'un groupement de chasse, par ailleurs élu à Meyzieu, relate qu'au vu des désaccords, il n'y aura pas de signature.

M. Quiniou souhaite que le Symalim reste attentif à la sécurité des usagers tout en prenant en compte les pratiques historiques afin de trouver un point d'équilibre.

M. Gomez aimerait connaître les effets d'une non-signature de la convention par les parties. Il rappelle l'importance de respecter l'ensemble des parties et de ne pas imposer une règle par une minorité. Le Grand Parc a remis en cause l'équilibre existant pour une raison impérieuse qui est la sécurité. Il déplore qu'aucun accord n'ait été trouvé et l'impossibilité de rallonger les délais de concertation.

M. Athanaze n'est pas d'accord avec ces propos et trouve que le Symalim a déjà fait beaucoup d'efforts de concertation. Chacun a reculé sur certaines attentes initiales. Un délai plus long ne résoudra pas les désaccords.

Madame la Présidente clôture le débat et propose au vote la convention.

Le rapport a été adopté à la majorité (64 pour, 26 absents, 5 contre)

Madame la Présidente remercie les membres et annonce les prochaines échéances.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16h10.